

## Proposition procès-verbal du conseil d'école du mardi 13 décembre 2016

**Présents :** D.D.E.N. : Mme Dugats.

**Municipalité :** Mme Boiteux, M Morney.

**Parents d'élèves :** Vassor Yannick, Fraticelli Corinne, Lucchetti Silvia, Laubriet Blandine, Lejri Michel, Gresse Nelly, Laurent Grégory, Boulenger Céline, Rival Stéphanie, Clairet Amandine, Courand Marie

**Equipe Educative :** Valérie Hecquet, Alyzée Tanguy, Angèle Dalmon, Carine Subra, Florence Vonin, Aline Guillermin, Lorette Barthélémy, Isabelle Martin-Garin, Sylvie Campione, Laetitia Llamas, Sandrine Four, Philip Davies, Delphine Claudel, Marika Barnier, Corinne Raffard, Michel Guétat,

**Excusés :** Morel Laurine, Massacrier Yolande, Martin Isabelle, Dallès Laëtitia, Melvyn Girault, Gaëtan Brabant, Blandine Moscara, Gilbert Martin

### 1) Organisation du temps scolaire :

Suite à la demande de la DASEN de l'Isère, un conseil d'école exceptionnel s'est tenu ce jour pour donner un avis à la question qui a été proposée par le comité de pilotage qui s'était réuni le 8 décembre 2016.

*Souhaitez-vous le maintien de l'organisation actuelle du temps scolaire ? 24h00 d'enseignement réparties sur 8 demi-journées de 3h00 (avec 3 journées de 6h00 de temps scolaire).*

M Guétat rappelle le cadre dans lequel les avis seront récoltés et propose que fiche de présence et fiche d'avis soient regroupées pour garder une trace écrite des choix. Il propose un temps d'échanges avant de se prononcer.

M Davies demande que l'on relise l'extrait de la lettre de la DASEN qui rappelle les objectifs de la loi et l'importance de centrer les débats sur le temps scolaire.

**Avis de la Mairie :** M Morney, adjoint, regrette les délais courts qui nous sont imposés. Il précise que dans l'état actuel des choses, la commune ne souhaite pas modifier les horaires scolaires actuels mais que si une majorité des parents souhaitaient une modification, ils reconsidèreraient leurs positions.

**Avis des parents :** ceux-ci sont divisés. Plusieurs parents parlent de la globalité du temps de l'enfant qui, que la journée scolaire soit de 5h30 ou 6h00 resteront de toute manière en collectivité en raison des obligations professionnelles des parents.

D'autres parents regrettent que l'esprit de la loi ne soit pas respecté et que de leur point de vue, il serait essentiel que la journée scolaire soit raccourcie pour que les enfants apprennent mieux et soient moins fatigués.

L'organisation des TAPE, le retour au mercredi libéré sont aussi abordés mais ne constituaient pas l'objet de ce conseil.

Certains parents précisent aussi qu'il leur est difficile de donner un avis sans savoir ce qui serait mis en place par la suite au niveau des horaires si la journée de 5h30 était mise en place.

**Avis des enseignants :** eux aussi sont divisés. M Davies se fait le porte-parole du conseil des maîtres du 8 décembre 2016. Une proportion de un tiers de oui, un tiers de non et un tiers d'abstention semble se dessiner. Les arguments développés sont très proches de ceux évoqués par les parents.

Tout le monde regrette qu'une évaluation fiable et indépendante n'est pas été mise en place pour mesurer les effets de cette réforme des rythmes scolaires et que l'on en reste aux impressions et avis individuels.


Les avis exprimés se répartissent ainsi :

**DDEN :** 1 oui    **Mairie :** 2 Oui    **Parents :** 5 oui : 5 non : 1 abst    **Enseignants :** 7 oui : 5 non 6 : abst

**Total :** 15 oui    10 non    7 abstentions

**Le directeur de l'école constate que la majorité des membres du conseil de l'école de Ciers s'est exprimée en faveur du maintien de l'organisation du temps scolaire telle qu'elle est actuellement arrêtée.**

Le directeur, Michel Guétat

  
**ECOLE PRIMAIRE CIERS**  
3, Rue du Mollard Bresson  
38630 LES AVENIERES  
Tél. 04 74 33 70 44